



CHALLENGE 28 POUR ELLES 2021

10 avril 2021 - Golf du Bois d'O, 24 avril 2021 - Golf de Chartres Fontenay, 29 mai 2021 - Golf du Perche

11 septembre 2021 - Golf du Bois d'O, 25 septembre 2021 - Golf de Chartres Fontenay, 09 octobre 2021 - Golf du Perche

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

1- Conditions de participation.

Compétition par équipes ouverte aux joueuses licenciées dans un des clubs de l'Eure et Loir.

Elles devront être titulaires de la licence FF Golf 2021 et du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition valable pour 2021 et enregistré auprès du club ou de la fédération ; ou, si la joueuse a fourni un certificat médical en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Le comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueuses titulaires du Médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : Yes ».

2- Formule de jeu.

Equipes de 6 joueuses maximum par journée.

Compétition en stableford sur 6 journées – 18 trous par journée.

Cette épreuve est ouverte aux jeunes à partir de la catégorie minime ; elle est non-fumeur.

3- Engagements & Inscriptions

Droit d'engagement à la compétition fixés à : **20 Euros par équipe.**

Inscription des équipes sur l'extranet au plus tard le **26 Mars 2021.**

Inscription des joueuses sur extranet au plus tard le **08 octobre 2021** ; les fiches de composition des équipes ne peuvent comporter que 8 joueuses maximum.

Aucune limitation du nombre d'équipes par club ; une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe pour la durée de la compétition.

Droits de jeu par journée de compétition :

- Abonnés permanents du golf organisateur de la journée de compétition :
 - 0 € pour les joueuses et joueurs de 18 ans et moins.
 - 0 € pour les joueuses et joueurs de plus de 18 ans.
- Non abonnés permanents du golf organisateur de la journée de compétition :
 - 16 € pour les joueuses et joueurs de 18 ans et moins.

- 32 € pour les joueuses et joueurs de plus de 18 ans.

4- Déroulement de la compétition.

Pour chacune des journées, l'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole la veille de chacune des journées de la compétition.

Les capitaines d'équipes communiqueront l'ordre de jeu de leur équipe lors de la récupération des cartes de scores ; les équipières portées sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre laissé à l'appréciation de la capitaine d'équipe.

Chaque départ devra comporter autant que possible une joueuse de chacun des clubs participants.

Marques de départ en fonction des index des participantes et des règles locales.

5- Classement de chaque journée.

La compétition comporte deux classements : Un classement en Brut et un classement en Net.

Le total « équipe » pour chacun des classements est égal à la somme des 3 meilleures cartes rendues et validées.

Une équipe ne pouvant présenter un minimum de 3 joueuses est déclarée forfait.

6- Classement du challenge.

Rappel : Chaque équipe participe à un classement en brut et à un classement en net.

Les différents classements équipes se font par l'addition des résultats de chacune des journées entièrement réalisées.

Est déclarée gagnante l'équipe ayant le meilleur résultat sur l'ensemble des journées comptant pour la compétition.

En cas d'égalité, le départage se fera au bénéfice du résultat de la dernière journée puis, si nécessaire, de l'avant dernière, etc.

7- Prix.

Un challenge est attribué aux clubs vainqueurs en brut et en net ; ils sont remis en jeu à chaque saison.

Les joueuses de l'équipe gagnante au classement en brut et au classement en net recevront une médaille souvenir.

8- Comportement.

Le code de comportement figurant dans les règles locales et fédérales s'applique intégralement à la compétition.

Toute joueuse disqualifiée pour une faute grave de comportement sera radiée de la compétition.

9- Comité d'épreuve.

Sur nécessité, le comité d'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

La composition du comité est la suivante pour chacune des journées de compétition :

- *Le Président du CD28-FFG et/ou le Président de la Commission sportive du CD28-FFG,*
- *L'arbitre désigné par le CD28 pour la journée de compétition,*
- *Un représentant du golf et/ou du club accueillant la journée de compétition.*